

COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION
DU GRAND GUÉRET
Extrait
du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 13 décembre 2024

Etaient présents : M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, Mme Armelle MARTIN, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE, M. Philippe PONSARD, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, M. Michel PASTY, M. Thierry BAILLIET, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Luc MÉCHIN, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Philippe BAYOL, Mme Patricia GODARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoir de vote : M. Patrick ROUGEOT à M. Thierry DUBOSCLARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI à M. Philippe PONSARD, Mme Marie-France DALOT à Mme Armelle MARTIN, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, M. Benoit LASCOUX à M. Eric CORREIA, M. Jean-Pierre LECRIVAIN à M. Guy ROUCHON, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, M. Xavier BIDAN à M. Michel PASTY, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Pierre AUGER

Etaient excusées : Mme Mireille FAYARD, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON

Nombre de membres en exercice : 55
Nombre de membres présents : 43
Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 9
Nombre de membres excusés : 3
Nombre de membres absents : /
Nombre de membres ne participant pas au vote : /
Nombre de membres votants : 52
Quorum : 28 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Philippe PONSARD

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – PISCINE DU GRAND GUÉRET

Rapporteur : M. Jean-Luc BARBAIRE

Dans le cadre de l'application des tarifs de la piscine du Grand Guéret votés lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2024, il convient de préciser les conditions générales de vente des articles vendus aux usagers. Elles précisent notamment pour la plupart des articles, les conditions d'accès, de validité et les justificatifs à présenter lors de l'achat. Les conditions générales de vente font l'objet d'un affichage à l'accueil de la piscine. Tout usager est réputé en avoir pris connaissance et les avoir acceptées, préalablement à tout achat d'un droit d'entrée.

La vente d'article est interdite à tout enfant de moins de 11 ans non accompagné d'une personne majeure.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée (www.cnil.fr/fr/loi-78-17-du-6-janvier-1978-modifiée), les usagers disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs informations personnelles en contactant la piscine du Grand Guéret.

Sont jointes en annexe de la délibération :

Les conditions générales de vente de la piscine du Grand Guéret

Vu la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée,

Vu la délibération « tarifs de la piscine à compter du 1^{er} décembre 2024 » (votés le 26 septembre 2024),

Vu le règlement intérieur de la piscine du Grand Guéret approuvé par le Conseil Communautaire du 28 novembre 2024,

Considérant la nécessité de préciser les conditions générales de ventes des articles vendus dans le cadre de la régie de recettes de la piscine du Grand Guéret,

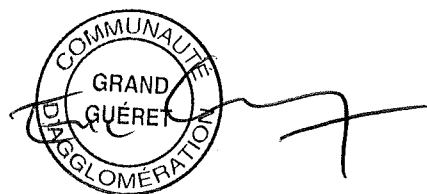
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- D'approuver les conditions générales de vente de la piscine du Grand Guéret, applicables aux tarifs adoptés le 26 septembre 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus
Et ont signé les membres présents
Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance
Philippe PONSARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be "PP", written over the name of the secretary of the meeting.

Conditions Générales de Vente 2024/2025 – Piscine du Grand Guéret

Les conditions générales de vente sont affichées à l'accueil de l'établissement. La vente est interdire à tout mineur de moins de 11 ans non accompagné d'un adulte.

Les tarifs et les conditions générales de vente sont révisés annuellement par délibération du conseil communautaire.

D'une manière générale, la non – utilisation temporaire ou définitive d'un titre d'entrée du fait du client n'ouvre droit à aucune résiliation, prolongation ou remboursement. Seules les demandes formulées par courrier et justifiées par des motifs professionnels ou de santé attestés par certificat médical seront étudiées.

La durée de validité des abonnements tient compte des fermetures techniques programmées. En cas de fermetures techniques indépendantes de notre volonté supérieure à 7 jours, les abonnements seront prolongés automatiquement.

En cas d'évacuation prématurée de l'établissement (fermeture technique ou contamination des bassins...) un titre d'entrée unique valable 1 mois vous sera délivré contre présentation du justificatif d'entrée de la séance interrompue.

Les informations recueillies dans le cadre des titres d'entrée nominatifs font l'objet d'un traitement informatique par la communauté d'agglomération du Grand Guéret, afin de gérer les réservations et les inscriptions des usagers aux prestations de la piscine. Ces données sont conservées et sont destinées aux seuls usages de la piscine. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée, les usagers disposent d'un droit d'accès et de rectification à leurs informations personnelles en contactant la piscine du Grand Guéret.

Les anciennes cartes « piscine » délivrées par la ville de Guéret avant la fermeture en octobre 2020 ne sont plus valables, et ni reprises, ni échangées.

Produit	Prix		Accès	Caractéristiques	Validité	Paiement	Précisions
	Agglo	Hors Agglo					
ENTRÉES							
ENTRÉE UNITAIRE PISCINE ENFANT -3 ans	0€	0€	Accès à l'équipement. Hors événements et animations.	Ticket vendu à l'unité.	Vente en caisse ou en ligne. Valable uniquement le jour de l'achat.	Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, carte bancaire, chèques vacances ou paiement dématérialisé*. Pas de paiement différé.	
ENTRÉE UNITAIRE PISCINE PLEIN TARIF, ADULTE	4,50€	5,50€	Accès à l'équipement. Enfant de 3 à 17ans inclus, étudiants, accompagnateur personne en situation de handicap, demandeur d'emploi, Hors événementiels et animations.				
ENTRÉE UNITAIRE PISCINE TARIF RÉDUIT	3,50€	4,50€					
PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP	2,50€		Accès hors événementiels et animations	Ticket vendu à l'unité.	Vente en caisse. Valable uniquement le jour de l'achat.	Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, carte bancaire, chèques vacances ou paiement dématérialisé*. Pas de paiement différé.	Toute sortie est définitive. Présentation obligatoire d'un justificatif pour les entrées à tarif préférentiel (pièces d'identité et justificatifs de domicile de moins de 3 mois).
VISITEUR GRADIN	1€		Accès tribunes uniquement.	Ticket vendu à l'unité.	Vente en caisse. Valable uniquement le jour de l'achat.	Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, carte bancaire, chèques vacances ou paiement dématérialisé*. Pas de paiement différé.	Présentation obligatoire du livret de famille pour obtenir la carte famille.
CARTE 10 ENTRÉES ADULTES	39€	49€	Accès hors événements et animations.	Carte nominative. La carte FAMILLE peut être utilisée pour plusieurs passages sur un même créneau d'accès. Les cartes 10 et 20 entrées adultes nominatives ne peuvent être activées au maximum que 2 fois sur un même créneau d'accès.	Valable 1 an à compter du jour de l'achat. Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise, ni reportée, ni échangée, sauf en cas de rechargement dans un délai d'un mois après la date d'expiration)	Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, carte bancaire, chèques vacances ou paiement dématérialisé*. Pas de paiement différé.	
CARTE 20 ENTRÉES ADULTES	74€	94€					
CARTE 50 ENTRÉES FAMILLE	139€	187€					
COMITÉ ENTREPRISE - CARTE NOMINATIVE 10 ENTRÉES ADULTES	35€	45€		Carte nominative ; Les cartes ne peuvent être activées au maximum que 2 fois sur un même créneau d'accès.	Valable 1 an à compter du jour de l'achat.	Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, carte bancaire, chèques vacances ou paiement dématérialisé*. Pas de paiement différé.	

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20241219-274_24-DE
Date de télétransmission : 31/12/2024
Date de réception préfecture : 31/12/2024

ACTIVITES ENCADREES

ENTRÉE UNITAIRE AQUASANTE/ AQUAFT/ AQUAJOGGING/ AQUABIKE/ AQUAPALME	Ticket vendu à l'unité. Réservation obligatoire. Annulation possible 24h avant le début de l'activité.		Réservation obligatoire le jour de l'achat	Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, carte bancaire, chèques vacances ou paiement dématérialisé*. Pas de paiement différé.	Toute sortie est définitive. Présentation obligatoire d'un justificatif pour les entrées à tarif préférentiel (pièces d'identité et justificatifs de domicile de moins de 3 mois).
	Accès aux activités encadrées par les MNS. Accès 15 minutes avant l'activité. Accès bassin après l'activité interdit.	Carte nominative, 1 seule activation par séance. Réservation obligatoire. Annulation possible 24h avant le début de l'activité.	Carte valable 1 an de date à date.	Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, carte bancaire, chèques vacances ou paiement dématérialisé*. Pas de paiement différé.	
	Accès aux activités encadrées par les MNS. Accès 15 minutes avant l'activité. Accès bassin après l'activité interdit.	Carte nominative et individuelle. Accès sur inscription obligatoire sur une période définie pour 10 séances.	Carte valable sur la période définie.	Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, carte bancaire, chèques vacances ou paiement dématérialisé*. Pas de paiement différé.	
	Accès aux activités encadrées par les MNS. Accès 15 minutes avant l'activité. Accès bassin après l'activité interdit.	Carte nominative et individuelle. Accès sur inscription obligatoire sur une période définie pour 10 séances.	Carte valable 1 an de date à date.	Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, carte bancaire, chèques vacances ou paiement dématérialisé*. Pas de paiement différé.	
AQUAPHOBIE 10 ENTRÉES	Réservé aux +16 ans. Accès 15 minutes avant l'activité.		Carte nominative et individuelle. Accès sur inscription obligatoire sur une période définie pour 10 séances.	Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, carte bancaire, chèques vacances ou paiement dématérialisé*. Pas de paiement différé.	Toute sortie est définitive. Présentation obligatoire d'un justificatif pour les entrées à tarif préférentiel (pièces d'identité et justificatifs de domicile de moins de 3 mois).
	Réservé aux enfants de 2 à 4 ans accompagnés d'un parent (maximum 2 adultes pour un enfant et minimum un adulte par enfant)		Carte nominative et individuelle. Accès sur inscription obligatoire sur une période définie pour 10 séances.	Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, carte bancaire, chèques vacances ou paiement dématérialisé*. Pas de paiement différé.	
JARDIN AQUATIQUE 10 ENTRÉES	Réservé aux enfants de 4 à 7 ans sans présence des parents dans la halle bassin. Les enfants doivent être conduits jusqu'aux pédalières par les parents où ils seront pris en charge par les MNS. En fin de séance les parents récupèrent les enfants aux pédalières.		Carte nominative et individuelle. Accès sur inscription obligatoire sur une période définie pour 10 séances.	Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, carte bancaire, chèques vacances ou paiement dématérialisé*. Pas de paiement différé.	Toute sortie est définitive. Présentation obligatoire d'un justificatif pour les entrées à tarif préférentiel (pièces d'identité et justificatifs de domicile de moins de 3 mois).
	Réservé aux enfants de 4 à 7 ans sans présence des parents dans la halle bassin. Les enfants doivent être conduits jusqu'aux pédalières par les parents où ils seront pris en charge par les MNS. En fin de séance les parents récupèrent les enfants aux pédalières.		Carte nominative et individuelle. Accès sur inscription obligatoire sur une période définie pour 10 séances.	Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, carte bancaire, chèques vacances ou paiement dématérialisé*. Pas de paiement différé.	
EVEIL AQUATIQUE 10 ENTRÉES	Accès aux cours d'apprentissage encadrés par un professionnel. Accès 15 minutes avant l'activité.		Le stage sera proposé sur 5 jours consécutifs, sur une même semaine (vacances scolaires) L'inscription se fait sur l'entièreté du stage. Aucun report de cours de pourra être proposé. Les dix leçons sont à prendre sur une période de 10 semaines consécutives (hors vacances scolaires) à raison d'une séance par semaine.	Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, carte bancaire, chèques vacances ou paiement dématérialisé*. Pas de paiement différé.	Toute sortie est définitive. Présentation obligatoire d'un justificatif pour les entrées à tarif préférentiel (pièces d'identité et justificatifs de domicile de moins de 3 mois).
	5 - 12 ans	50€	70€	Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, carte bancaire, chèques vacances ou paiement dématérialisé*. Pas de paiement différé.	
	13 ans et +	60€	80€	Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, carte bancaire, chèques vacances ou paiement dématérialisé*. Pas de paiement différé.	
	5 - 12 ans	90€	110€	Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, carte bancaire, chèques vacances ou paiement dématérialisé*. Pas de paiement différé.	
TELECON 10 SEANCES	13 ans et +		110€	130€	Toute sortie est définitive. Présentation obligatoire d'un justificatif pour les entrées à tarif préférentiel (pièces d'identité et justificatifs de domicile de moins de 3 mois).
	13 ans et +		110€	130€	

Accès de réception en préfecture
023100034825-20241219-274_24-D
Date de télétransmission : 31/12/2024
Date de réception préfecture : 31/12/2024

AUTRES

CARTE	3 €	En complément pour l'achat de tout article nécessitant une carte.	Tarification pour faire une carte, ou refaire une carte perdue/volée/détériorée. Ne peut être vendue séparément d'un article de type abonnement	Le badge refait conserve les mêmes dates de validité et crédits que le badge d'origine. La carte remplacée est désactivée.	Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, carte bancaire, chèques vacances ou paiement dématérialisé*. Pas de paiement différé.	
BONNET DE BAIN	4 €					
LUNETES ENFANT	10 €					
LUNETES ADULTE	20 €					
PINCE-NEZ	3 €					
SERVIETTE MICROFIBRE	10€					Les articles ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés, sauf obligation légale.

* Paiement dématérialisé : sous réserve de la mise en oeuvre du logiciel de vente en ligne.

Guéret, le
Le Président de la communauté d'agglomération du Grand Guéret

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20241219-274_24-DE
Date de télétransmission : 31/12/2024
Date de réception préfecture : 31/12/2024